



LE GOUV

Gouvernement à but non lucratif

Feuille de route
ÉDUCATION
NATIONALE

Feuille de route ÉDUCATION NATIONALE

“Un principe de pédagogie que devraient surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d’éducation, c’est qu’on ne doit pas élever les enfants d’après l’état présent de l’espèce humaine, mais d’après un état meilleur, possible dans l’avenir, c’est-à-dire d’après l’idée de l’humanité et de son entière destination. Ce principe est d’une grande importance. Les parents n’élèvent ordinairement leurs enfants qu’en vue du monde actuel, si corrompu qu’il soit. Ils devraient au contraire leur donner une éducation meilleure, afin qu’un meilleur état en pût sortir dans l’avenir. Mais deux obstacles se rencontrent ici : premièrement, les parents n’ont ordinairement souci que d’une chose, c’est que leurs enfants fassent bien leur chemin dans le monde, et deuxièmement, les princes ne considèrent leurs sujets que comme des instruments pour leurs desseins.”

Kant, Traité de pédagogie (1803)



Photo by [NeONBRAND](#) on [Unsplash](#)

**RÉTABLIR LE CONTRAT MORAL
ENTRE LA NATION ET L'ÉCOLE
QUI A ÉTÉ ROMPU**

Principes

La démocratie est le régime politique qui fait le pari de l'intelligence. Dans un État démocratique, l'instruction du peuple est une mission régalienne. Un peuple n'a pas besoin d'être instruit pour se révolter, mais il faut qu'il soit instruit pour être et rester libre.

Une éducation digne de ce nom est en outre indispensable non seulement pour assurer la continuité de la vie de la Nation mais aussi pour permettre la continuité de la vie humaine elle-même. Une société qui relègue la transmission ainsi que l'indispensable élévation des capacités de ses membres au second plan compromet gravement son avenir et manque à son plus élémentaire devoir envers ses enfants.

En matière d'éducation plus qu'en d'autres domaines, il est temps de rompre avec les lubies de théoriciens égarés et de remettre l'institution à l'endroit : **les élèves doivent redevenir des élèves, non des usagers, les enseignants doivent redevenir des professeurs, non des employés, et l'école enfin doit redevenir le sanctuaire de l'intelligence et de la culture de l'esprit, non une garderie servant d'antichambre à Pôle emploi.**

S'il nous incombe d'abord de remettre l'institution scolaire sur ses pieds, c'est parce qu'elle a été jetée à terre et défigurée à l'issue de quarante ans de réformes menées à la hussarde, sans qu'on n'en fasse jamais le moindre bilan, par des ministres qui ne sont que de passage et ne rendent aucun compte de leurs méfaits. **Or ces méfaits sont nombreux et désormais visibles de tous : alors qu'on quittait jadis l'école primaire en sachant convenablement lire et écrire, on entre aujourd'hui à l'université sans savoir écrire et en sachant à peine lire ! Dissimuler ce fait, c'est entretenir le mensonge et laisser s'aggraver la situation.**

Par démagogie ou simple désinvolture, on a introduit dans l'école des pratiques qui contreviennent à tout bon sens ainsi qu'aux principes mêmes de toute éducation, comme le fait de « négocier » l'autorité au lieu de l'affirmer et de l'exercer tranquillement, ou encore celui de faire débattre les jeunes gens sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas tout en se dispensant de leur transmettre des connaissances véritablement formatrices pour l'esprit. Par lâcheté aussi on s'est employé à se faire aimer de l'enfant et le flatter au lieu de l'éduquer, en leur refusant là encore le soutien d'une autorité rassurante fallacieusement confondue avec un pouvoir tyrannique.

On s'est enfin, de mille manières, payé de mots en promettant à tous une réussite sans objet et néanmoins garantie par la loi, tout en négligeant et en finissant par sacrifier le principal, l'instruction elle-même. **Le ministère de l'Éducation du Gouv devient donc, par la force des choses, le ministère de la reconstruction de l'école et de la réinstruction.** Il aura notamment pour tâche de réparer les dégâts causés par la loi de « refondation » de l'école de 2013, ainsi que celle de 1989 qui en est la matrice, afin de remettre l'institution scolaire debout et la politique éducative de la nation sur de bons rails.

Principes

Le but d'une politique éducative digne de ce nom est d'élever le plus grand nombre de citoyens au plus haut degré d'instruction et de culture que leur capacité et le temps qu'ils peuvent y consacrer leur permettent d'atteindre. Cela n'implique pas que tous ceux qui mettent les pieds à l'école en sortent chirurgien, avocat ou ingénieur : le contrat moral de la Nation avec l'école a pour seule clause que tout individu, qu'il devienne par la suite chercheur, mécanicien, agriculteur et même chômeur, en sorte en étant capable de raisonner et en sachant bien manier le français, disposant dès lors de l'instrument permettant d'acquérir de vraies connaissances afin de se forger, sur n'importe quel sujet, un jugement éclairé et libre.

Reconstruire l'école, ce n'est donc ni promettre hypocritement une ascension sociale qui se paye en réalité en monnaie de singe pour la plupart, ni la faire revenir à un état antérieur qui réservait l'excellence au petit nombre fortuné, mais c'est assurément en finir avec le mensonge d'une école qui distribue à tous des diplômes qui ne valent plus rien. **Le ministère de l'Éducation se donne pour unique et ambitieuse mission d'élever le niveau général d'instruction de la population en mettant explicitement et résolument fin au processus de désinstruction nationale en cours. Il prendra à cet effet, avec pragmatisme et sans posture idéologique, toutes les mesures fonctionnelles et structurelles qui y contribuent, et il soumettra à la représentation nationale les modifications législatives qu'il jugera opportunes.**

1. Permettre le bon fonctionnement de l'institution scolaire

L'enseignement repose sur deux conditions : des professeurs compétents qui transmettent un savoir à des élèves attentifs et disciplinés. Tout repose sur cette relation : tant qu'elle est préservée, l'instruction est possible ; en revanche, tout ce qui s'immisce dans cette relation d'une façon ou d'une autre l'abîme souvent et finit par constituer un obstacle à l'enseignement lui-même. Le poids excessif qui a été donné progressivement aux tiers (administration, parents, élus, éditeurs, journalistes) par des ministres faibles et subissant la pression des uns et des autres est **une source permanente de dysfonctionnements majeurs à laquelle il faut mettre fin immédiatement.** Dans une école en bonne santé, il n'appartient pas aux usagers, ni d'ailleurs à quelque organisme que ce soit, de définir les buts et moyens de l'éducation, parce que ces derniers découlent en réalité de la nature des choses elles-mêmes, à commencer par la nature de l'esprit humain et ce qui lui convient. Il est en revanche indispensable que la société tout entière consente et participe à la reconstruction d'une école qui instruisse, et qu'elle puisse à cet effet se prononcer sur les questions éducatives dans un cadre qui favorise une réflexion sereine et qui proscrive toute polémique stérile.

Principes

La composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation seront revus selon ce principe et dans cet objectif. Le pluralisme y sera encouragé et favorisé afin que cette instance devienne un « parlement de l'éducation ». Les associations de spécialistes y seront enfin représentées. **Le ministre de l'Éducation devra rendre compte chaque année de son action et de l'état de l'école devant cette assemblée.**

Afin d'enrayer le délitement de l'institution et la chute du niveau des études, les mesures les plus urgentes, et sans doute les plus décisives, énumérées ci-dessous viseront en premier lieu à **rétablir le professeur dans sa fonction et à restaurer le prestige de celle-ci, car une fois cette condition remplie, presque tout le reste suivra** : un professeur maîtrisant parfaitement une ou le cas échéant plusieurs disciplines académiques, respecté par une hiérarchie administrative elle-même recentrée sur ses propres tâches, mais aussi un professeur convenablement traité, notamment sur le plan matériel, sera en effet naturellement respecté par ses élèves et leurs parents.

Enrayer la crise de recrutement ; restaurer le sens et la nature de la fonction professorale

- Rendre aux concours leur prééminence dans le recrutement des professeurs.
- Revaloriser la rémunération à laquelle ils donnent accès.
- Mieux utiliser les compétences validées lors du recrutement.
- Rendre les carrières attractives.
- Délivrer la formation initiale du jargon pédagogique de « formateurs » à la qualification hasardeuse ainsi que de leur tutelle arbitraire pour y substituer une formation pédagogique de terrain et collégiale débutant, en amont des concours, par des stages rémunérés, le succès au concours entraînant quant à lui la titularisation immédiate. Il n'y aura donc plus de « professeur stagiaire » : on sera d'abord stagiaire (ou assistant), puis on deviendra professeur de plein exercice par la réussite au concours de recrutement.
- Rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat dont pâtit la profession tous corps confondus et alignement des conditions sur le mieux-disant européen.
- Redéfinition des services avec meilleure prise en compte de la charge de travail en pondérant davantage le nombre d'élèves et le contenu du suivi pédagogique dans le calcul de celle-ci. Pas d'annualisation de service.
- Amélioration de sa mobilité dans l'intérêt du professeur.
- Suppression des postes inutiles et redondants dans l'encadrement et le pseudo-management.

Principes

Rétablir les conditions minimales de l'enseignement

Tout enseignement efficace repose sur la discipline, et ce dans tous les sens du mot. La discipline du corps est un préalable à celle des émotions et des pensées. Un établissement scolaire est un lieu où doivent régner la sérénité, le calme et le respect de règles sans lesquelles aucune instruction ne peut avoir lieu car aucune concentration n'y est possible. L'élève a en outre besoin de repères, d'une autorité ferme et juste. Le laxisme est, autant que l'extrême sévérité, une faute majeure de la part des éducateurs.

Tout élève doit trouver à l'école ce qui ne lui est pas procuré par son environnement familial et social. C'est ce qui la rend à ses yeux utile et véritablement attractive. Cela ne concerne pas seulement une nourriture équilibrée mais aussi l'accès au livre et à la culture au sens le plus élevé du mot. Les technologies numériques, les écrans et tous les gadgets qui prolifèrent dans la société extérieure n'ont pas leur place à l'école et ne doivent y entrer qu'avec mesure et précaution, notamment à la condition que les capacités cognitives de l'enfant soient suffisamment développées pour que ces technologies lui soient bénéfiques et non préjudiciables.

De même qu'il n'est pas acceptable que des jeunes parviennent jusqu'à l'université en ne sachant toujours pas écrire correctement, il n'est pas acceptable que des élèves passent chaque année d'une classe à la suivante sans avoir le niveau qui seul leur permettra d'en tirer vraiment profit : cela revient pour le ministère de l'Éducation à les tromper et à trahir sa mission régaliennne de formateur au sens plein du terme. Le rétablissement d'une scolarité sérieuse et profitable pour tous nécessite le retour à des évaluations fiables et exigeantes, ainsi qu'une définition du parcours scolaire par années et niveaux et l'abandon du principe des « cycles » qui engendre, autant qu'il peine à les dissimuler, le retard accumulé et le quasi-illettrisme du grand nombre.

On remettra enfin au cœur de l'école, à tous les niveaux et dès les plus petites classes, un enseignement disciplinaire fondé sur des programmes clairs, ordonnés et explicites ainsi que sur des méthodes éprouvées. Le Conseil supérieur des programmes ayant montré depuis sa création son incapacité à écrire de tels programmes, il sera dissout et cette mission de la plus haute importance sera confiée à une Inspection générale renouvelée dans un ministère lui-même entièrement réorganisé et allégé. Enfin, la nature de ce qui est enseigné à chaque niveau, au moins dans ses grandes lignes, devra être indiquée dans la loi car il ne doit pas être de la compétence du pouvoir exécutif d'en décider ni d'en disposer à sa guise.

2. Restructurer le système scolaire et universitaire

Les priorités de la Nation en matière d'éducation sont la formation de l'homme et du citoyen, l'acquisition par chacun de compétences professionnelles, le développement scientifique au sens large, l'éducation populaire : **l'organisation et les modalités de l'enseignement à chaque degré doivent être conçues à partir de ces finalités.**

L'enseignement permet en premier lieu à chacun, par l'apprentissage de la langue et du raisonnement, de devenir un citoyen libre et éclairé. Les disciplines formatrices à cet égard doivent retrouver leur place, la principale, y compris les disciplines artistiques, sans omettre une instruction civique digne de ce nom, qui fait actuellement défaut. Il faudra engager la reconquête de l'emploi du temps scolaire par les heures d'enseignement disciplinaire et supprimer les innombrables « heures de rien » qui occupent l'élève sans l'instruire. **Cette exigence sera le mot d'ordre dans le premier et le second degré, dont la mission sera de donner à tous les élèves une culture générale solide.**

Pousser 80% d'une génération au « baccalauréat » est en revanche une absurdité qui fait peser sur tout le système une pression insensée : on dévalorise sottement les formations professionnelles pendant qu'on entasse dans les classes des filières générales ou technologiques des élèves peu motivés dont une grande partie n'a pas forcément de goût pour les études et subit sa scolarité sans en tirer profit. **Il faut abroger ce système qui ne fonctionne plus et qui absorbe cependant, dans une course sans fin, des moyens de plus en plus lourds dans une tentative de « remédiation » qui se révèle vaine auprès d'un public qui est, de fait, de plus en plus « désinstruit ».** Il est temps de rompre cette spirale infernale qui conduit à l'affaissement général du niveau de l'ensemble des études et qui pousse la population à croire qu'elle ne peut trouver désormais qu'à prix d'or, dans des officines privées, ce que l'école publique et même l'enseignement privé sous contrat n'offrent plus ou que très rarement.

Il est temps surtout de rompre avec la logique du tout ou rien et de permettre à ceux qui choisissent telle ou telle voie de compléter leur cursus par des modules relevant de telle ou telle autre. Cloisonner les parcours est une absurdité sur le plan intellectuel qui engendre aussi de nombreux effets pervers dans la pratique.

Mais par-dessus tout, **il est temps d'élargir la filière de l'enseignement professionnel à des domaines qui ne sont accessibles actuellement que par la voie générale,** et de la concevoir d'abord comme une formation sérieuse et exigeante qui se distingue de la filière dite générale non par son niveau réputé ou supposé mais par sa finalité et ses débouchés effectifs : un métier ou, le cas échéant, une famille de métier.

Principes

Quant à la voie générale, elle doit être recentrée sur sa finalité naturelle qui est **la poursuite d'études supérieures longues**, et la voie technologique doit être conçue uniquement pour **accéder aux études supérieures courtes. Ce ne sont donc pas tant les matières étudiées qui doivent caractériser l'architecture des différentes filières que leurs finalités et « débouchés » spécifiques.** Rien n'empêchera d'appeler comme aujourd'hui « baccalauréat » le diplôme de fin de cursus de chacune de ces « voies », mais rien n'empêchera non plus, notamment en vertu de cette commune appellation, de concevoir des « unités de valeur » permettant de cumuler ces diplômes en partie ou en totalité.

On remettra enfin de la cohérence et de la pertinence dans l'ensemble particulièrement confus, inefficace et souvent à la limite de l'ineptie constitué par les récentes réformes du collège, du lycée général et technologique et du lycée professionnel qui ont toutes été conçues et menées séparément, sans vision d'ensemble, et qu'on a vendues à l'opinion au moyen d'une communication mensongère pendant qu'on les imposait par la force à une profession qui en avait pourtant toujours dénoncé clairement les travers. **Nous redessinerons ainsi entièrement les études secondaires afin d'en rendre l'architecture cohérente mais aussi afin que chacune de ses parties soit intrinsèquement attractive plutôt que de l'être au détriment des autres.**

Sans attendre que cette refonte du second degré soit menée à son terme, nous engagerons la revalorisation de l'enseignement professionnel en créant, ex nihilo ou à partir de structures déjà existantes, **des spécialités attractives dans les métiers de la santé et de l'assistance à la personne ainsi que dans les métiers du droit. Nous ouvrirons également une filière professionnelle consacrée aux techniques et aux métiers du sport.**

Ces filières constitueront des sections attractives d'enseignement professionnel côtoyant, dans le lycée de demain, les sections d'enseignement technologique et les sections d'enseignement général. Elles auront avec ces dernières des modules communs. La durée de la formation professionnelle sera portée à quatre ans pour toutes les spécialités, lesquelles seront accessibles sous la forme d'enseignements optionnels dès la classe de quatrième au collège.

Sur chacun des axes évoqués ci-dessus, des dossiers seront ouverts afin de détailler les mesures indiquées. Une mission interministérielle sera également consacrée à l'élaboration d'un service civique digne de ce nom, non seulement en vue de satisfaire les besoins de la Nation en ce domaine (qui devront être clairement déterminés) mais aussi afin de ne pas leurrer, là encore, la jeunesse en lui fournissant quelques gadgets en guise de l'instruction à laquelle elle a droit.

